



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



FACULTÉ DE
MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES
DEPUIS 1220



FACULTÉ
D'ODONTOLOGIE
Université de Montpellier



Admissions Passerelles 2025 **Pour l'année universitaire 2025/2026**

Références :

- arrêté du 24 mars 2017 modifié, relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;
- arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

DATES DES COMMISSIONS

Commission d'admissibilité le jeudi 17 avril 2025

Commission d'admission les lundi 2 et mercredi 4 juin 2025

ATTENDUS DU JURY

Les candidats devront démontrer au jury :

- leur motivation pour entreprendre des études de santé dans la filière qu'ils auront identifiée ;
- leur capacité à suivre la formation concernée, sur le plan de l'acquisition des connaissances comme des compétences.

COMPOSITION DU JURY

Présidente

Madame Isabelle LAFFONT, PU-PH, Directrice UFR Médecine, Université de Montpellier ;

Membres

Madame Catherine CYTEVAL, PU-PH, UFR Médecine, Université de Montpellier ;

Madame Valérie COURTIN, Sage-Femme enseignante, Directrice Département de Maïeutique, UFR Médecine Université de Montpellier ;

Madame Françoise ALDEBERT, Sage-Femme enseignante, Département de Maïeutique, UFR Médecine Université de Montpellier ;

Monsieur Jean-Cédric DURAND, PU-PH, Directeur UFR Odontologie, Université de Montpellier ;

Madame Valérie ORTI, PU-PH, UFR Odontologie, Université de Montpellier ;

Madame Sophie MARY, PU, UFR Pharmacie, Université de Montpellier ;

Madame Hélène FENET, PU, UFR Pharmacie, Université de Montpellier ;

